RR/CB.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION

DECRET n° 63- 111 /PR-MJL.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la loi n° 60-36 du 26 novembre 1960, portant constitution de la République du Dahomey ;

Vu l'accord de Coopération Technique en matière de personnel du 24 avril 1961, entre la République française et la République du Dahomey et en particulier son annexe relative aux magistrats mis à la disposition de la République du Dahomey ;

Vu la loi n° 61-18 du 8 juin 1961, portant approbation des traités et accords de Coopération signés le 24 avril 1961, entre la République du Dahomey et la République française ;

Vu le décret n° 368/PCM-MJL-DJ du 10 décembre 1960, nommant Mr. FORGUES Albert Juge au Tribunal de 1ère Instance de Cotonou ;

Vu la décision n° 1/PR-MAC du 12 janvier 1963, accordant un congé administratif de 6 mois à Mr. FORGUES Albert ;

Vu la décision n° 193/CT du 30 janvier 1963 du Ministre de la Coopération de la République française mettant Mr. VILLIEN Pierre, magistrat, à la disposition de la République du Dahomey ;

Sur la proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;

DÉCRÈTE :

ARTICLE 1er.- Mr. VILLIEN Pierre, magistrat du 2ème grade, 1er groupe, échelon 2, mis à la disposition de la République du Dahomey est nommé Juge au Tribunal de 1ère Instance de Cotonou et affecté à la Section de Parakou dudit Tribunal.

ARTICLE 2.- Mr. VILLIEN assurera cumulativement avec ses fonctions de Juge de la Section de Parakou, le service de la Section de Kandi du Tribunal de 1ère Instance de Cotonou.

...../...

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel d
la République et communiqué partout où besoin sera./.-

VU :
P.LE MINISTRE DES FINANCES
ET DU TRAVAIL absent,
LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE
DE LA JUSTICE ET DE LA LEGIS-
LATION chargé de l'intérim :

J. KEKE -

PORTO-NOVO, le [illegible] 1963
P.LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE absent,
LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA
JUSTICE ET DE LA LEGISLATION chargé de
l'intérim :

J. KEKE -

AMPLIATIONS :

Présidence de la République ...15
M.A. et Coopération 2
MJL 5
MEFP 2
MFT 2
Procureur Général 2
Procureur de la République 2
CD 1
Trésor 1
Sections Parakou et Kandi 2
Intéressé 1
JORD 1

VU :
LE GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION

J. KEKE -